Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

20-02-2006 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue St-Jacques, le vingtième jour de février deux mille six (2006) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
François Dubeau, Nicole Cantara, Daniel Bellerose, Gilles Coutu, Guylaine Gagné et Richard Gilbert conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débuter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

27-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

28-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 janvier 2006.

ADOPTÉE

29-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de Janvier **2006**.

No. chèque	Nom	Montant
679	Alarme Beaudry	179.44 $
680	Bell Canada	846.59 $
681	Fabrique St-Michel	5,000.00 $
682	Hydro-Québec	2,598.99 $
683	Office Municipal d'habitation	990.50 $
TOTAL :		**9,615.52 $**

Salaires	32,721.74 $
R.E.E.R	2,695.52 $
Frais de banque	120.00 $
Int. Emprunt temporaire	1,514.69 $
Emprunt temporaire	$
TOTAL :	**37,051.95 $**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de Février 2006.

684	Hydro-Québec	3,948.79 $
685	Ministère du Revenu du Québec	82.55 $
686	Receveur Général du Canada	581.91 $
687	Télus Mobilité	333.47 $
688	Ministère du Revenu du Québec	10,990.21 $
689	Receveur Général du Canada	4,782.06 $
690	Distribution 94 Enr.	3,680.80 $
TOTAL :		**24,399.79 $**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 20 FÉVRIER 2006

No. Chèque	Nom :	Montant
691	Agritex St-Roch	3,187.60 $
692	Aréo-Feu Ltée	4,314.59 $
693	Ass. Forestière	90.00 $
694	Ass. Des Dir. Municipaux	16.05 $
695	Atelier JP inc.	231.41 $
696	Bellerose Réal Jr	25.90 $
697	Bellerose Francois	2,048.73 $
698	Bell-Gaz Ltée	2,795.87 $
699	Bell Canada	74.82 $
700	Benoit Claude	111.66 $
701	Biolab	147.23 $
702	Cantara Nicole	72.22 $
703	Certilab	184.05 $
704	Chalut Auto Joliette	642.46 $
705	Chambre de commerce	646.15 $
706	Charette Jean-Pierre	92.92 $
707	Corp. Pour le Dév. Lac Taureau	175,000.00 $
708	Cyrille Frigon	3,231.04 $
709	Denis Roger Ltée	876.49 $
710	Dépanneur R. Prud'Homme	413.11 $
711	Distribution Pierre Lavigne	1,006.76 $
712	Dunton Rainville	695.89 $
713	EBI Environnement	11,419.20 $
714	Électricien Robert Ménard	1,403.06 $
715	Equip. Industriels Joliette	259.32 $
716	Equipements de bureau Joliette	764.92 $
717	Fédération Québécoise	282.67 $
718	Félix Sécurité inc.	51.80 $

719	Fonds de l'information	60.00 $
720	Fournitures et Ameublement	388.48 $
721	Garage Tellier & Fils	229.31 $
722	Garage Marc Dorval Enr.	73.34 $
723	Généreux Construction inc.	517.61 $
724	Gilles Boisvert Enr.	400.23 $
725	Groupe Artex	212.80 $
726	Jean-Marc Brissette inc.	357.12 $
727	Jean-Yves Pilon	201.65 $
728	Jobert inc.	1,012.22 $
729	Joliette Ford inc.	949.19 $
730	L'Association des Pompiers	378.00 $
731	La Survivance	3,191.63 $
732	Leblanc & Plante Enr.	2,895.39 $
733	Le Fonds de Solidarité	3,089.20 $
734	Le Groupe Pétrolier Olco	14,337.43 $
735	Les Contrôles Davis Ltée	1,887.82 $
736	Les Éditions Juridiques FM	364.57 $
737	Les Ent. Réjean Bellerose	15.88 $
738	Les Forges St-Michel	148.96 $
739	Les Mac. St-Jovite inc.	239.73 $
740	Les Pneus & Soudures M.B. inc.	569.37 $
741	Marc Levasseur	577.25 $
742	Martin – Produits de bureau	1,524.61 $
743	M.C. Beauséjour & Richard inc.	999.14 $
744	Mécanique Jecc Ltée	1,114.49 $
745	Meubles Gilles St-Georges	573.97 $
746	Michel Dion Mécanique	29.79 $
747	M.R.C. de Matawinie	20,690.00 $
748	Ordre des Ingénieurs du Québec	260.39 $
749	P.E. Boisvert Auto Ltée	1,191.89 $
750	PG Systèmes d'information	998.40 $
751	P.H. Vitres d'Autos	457.23 $
752	Pièces d'Auto Joliette	45.44 $
753	Portes de Garage Lapierre	155.29 $
754	Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau	64.70 $
755	Postes Canada	128.13 $
756	Québec Linge	513.34 $
757	Réal Huot inc.	1,171.53 $
758	Rondeau Jean-Georges	2,392.34 $
759	Satelcom inc.	413.87 $
760	Services Consultatifs Amco	26.62 $
761	Sylvain Rondeau inc.	3,556.34 $
762	Techno Diésel inc.	2,919.07 $
763	Transport J. Barthe inc.	94.90 $
764	Univar Canada Ltée	1,075.79 $
TOTAL :-		**282,580.37 $**

REGLEMENT D'AQUEDUC

84	Comtois Poupart	32,150.25 $
85	Construction Garnier	310,500.63 $
86	Laboratoire de Const. 2000 inc.	3,318.47 $
87	Pierre Hétu	4,813.80 $
88	Magnor inc.	215,856.61 $
TOTAL :-		**566,639.76**

765	Annulé	0.00 $
766	Bellerose Jean-Pierre	146.34 $
767	Defoy Électrique inc.	158.16 $
768	Fédération Québécoise	22.13 $
769	Hétu Jocelyn	120.08 $
770	Les Spécialiste AVA inc.	789.00 $
771	Ministre des Finances	220.00 $
772	M.R.C. de Matawinie	286.00 $
773	Ministre des Finances	78.22 $
774	Le Fonds de Solidarité F.T.Q.	3,089.20 $
TOTAL :-		**4,909.13 $**

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

06-01-20 A.P.L.T., Gilles Cartier – Copie de la lettre adressée à la M.R.C. concernant le projet de ski alpin au bord du Lac-Taureau et copie de la lettre adressée à la Chambre de Commerce concernant le plan de développement du Lac-Taureau.

06-01-24 Ministre des Affaires Municipales – Guide de référence comité consultatif d'urbanisme.

06-01-26 Cabinet du Ministre de l'Environnement – accusé réception sentiers de motoneige Parc Mont-Tremblant

06-01-21 Ministère de l'environnement – copie des lettres concernant le sentier de motoneige dans le milieu humide.

06-01-30 École des Montagnes, Patricia Lavallée – concours "par ici, y'a du boulot!".

06-01-31 M.T.Q. – inspection des structures (8 ponts) de compétence municipale.

06-02-01 Club Royaume de la Motoneige, Denis Haineault – entente voie de contournement.

06-02-02 Chambre de Commerce – copie de la lettre adressée à Gilles Cartier, A.P.L.T.

06-02-03 Paroisse Saint-Michel-des-Saints – remerciement pour l'aide financière.

06-02-05 Liliane Noël de Tilly – Déneigement du chemin Kataway.

06-02-07 Association Forestière de Lanaudière – invitation à la soirée bénéfice.

06-02-09 Ministère de l'environnement – travaux correctifs pont de la route 131 sud.

06-02-14 M.R.C. Matawinie – Service communs d'Internet à large bande passante

30-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

achat 2 billets pr Ass. Forestière de Lanaudière.

D'autoriser la participation à la soirée bénéfice du 22 février 2006 de l'Association Forestière de Lanaudière par l'achat de deux billets. Les frais de déplacement et les autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

31-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Service communs d'Internet (large bande passante)

D'aviser la MRC de Matawinie que la municipalité est d'accord à déléguer ses compétences relativement à la fourniture de services communs d'Internet à très haut débit via le réseau de télécommunication à large bande passante.

ADOPTÉE

32-2006 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter rapp. Financier 2005.

D'accepter le rapport financier 2005 de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

ADOPTÉE

---------- AVIS DE MOTION est donné par Gilles Coutu, conseiller, qu'à une prochaine assemblée le règlement suivant sera adopté:

RÈGLEMENT N° 492-2006

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 320-1992 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS ;

- afin de réduire la zone Ra-7 en agrandissant la zone Communautaire «Com-1»;
- afin d'ajouter l'usage «communautaire récréatif» à la zone communautaire «Com-1»;

---------- AVIS DE MOTION est donné par Gilles Coutu, conseiller, qu'à une prochaine assemblée le règlement suivant sera adopté:

RÈGLEMENT # 494-2006

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 320-1992 :

- en modifiant l'article 7.1, en ajoutant l'article 7.1.18 et en définissant l'usage «Regroupement de chalets en location »;
- en modifiant l'article 7.2.1-3), en ajoutant « à l'exception des regroupements de chalets en location;» ;

---------- AVIS DE MOTION est donné par Guylaine Gagné, conseillère, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera adopté modifiant le règlement sur les conditions d'emploi et la politique salariale des employés de la municipalité no. 308-1990.

35-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Engagement Daniel Baril

ATTENDU l'offre d'emploi opérateur de machinerie (camion de déneigement etc…) diffusée par la poste le 6 janvier 2006 et que plusieurs candidats ont soumis leur curriculum vitae.

ATTENDU QUE 6 personnes (élus et employés) de la municipalité ont participé au comité de sélection.

A CES CAUSES:

Le conseil municipal approuve le choix du comité de sélection et autorise l'engagement de M. Daniel Baril comme opérateur de machinerie pour une période d'essai maximum de 8 mois. Il s'agit d'un emploi régulier temps plein 40 heures / semaine au taux horaire selon la politique salariale en vigueur, règlement 308-1990, actuellement fixé à 14.45$, sans REER, ni assurance payés par la municipalité pendant la période d'essai. La date d'engagement effective est le 23 janvier 2006.

ADOPTÈE

36-2006 Proposé par Nicole Cantara

engagement Bernard Martel

ATTENDU l'offre d'emploi assistant-opérateur / journalier pour le site de transbordement des déchets diffusée par la poste le 6 janvier 2006 et que plusieurs candidats ont soumis leur curriculum vitae.

ATTENDU QUE 6 personnes (élus et employés) de la municipalité ont participé au comité de sélection.

A CES CAUSES:

Le conseil municipal approuve le choix du comité de sélection et autorise l'engagement de M. Bernard Martel comme assistant-opérateur / journalier pour le site de transbordement des déchets pour une période d'essai maximum de 8 mois. Il s'agit d'un emploi régulier temps partiel 20 heures / semaine au taux horaire selon la politique salariale en vigueur, règlement 308-1990, actuellement fixé à 14.45$. La date d'engagement effective est le 26 janvier 2006.

ADOPTÉE

37-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Échanges de terrains secteur Pointe-Fine avec la Corp. Du dév. Du Lac-Taureau.

D'aviser la Corporation pour le Développement du Lac-Taureau et la MRC de Matawinie que la municipalité est favorable à la proposition de la Corporation, résolution 2006-07, concernant le secteur des "Côtes de Pointe-Fine" à l'effet de modifier ce tronçon problématique du chemin Pointe-Fine en le raccordant par la rue des Bouleaux.

Pour ce faire, la municipalité autorise l'échange des terrains nécessaires entre la municipalité et la Corporation pour le Développement du Lac-Taureau.

Que Jean-Pierre Bellerose et Alain Bellerose respectivement, maire et directeur général soient autorisés à signer les documents d'arpentage et les contrats notariés nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉE

38-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

mandater MGA Géoservices puits rue Durand

Afin de se conformer aux nouvelles exigences du règlement sur le captage des eaux souterraines pour juin 2006 concernant la détermination des aires d'alimentations des puits de captage des eaux souterraines du secteur de la rue Durand, le conseil municipal mandate M.G.A. Géoservices inc., selon la proposition du 12 janvier 2006 au prix de 14 830$ taxes en sus, et autorise l'engagement d'un arpenteur.

ADOPTÉE

39-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

LBHA pr stabilisation talus ch. Cypres.

De mandater L.B.H.A., ingénieurs-conseils, pour la stabilisation de talus au chemin des Cyprès selon la proposition du 20 février 2006 au prix de 3 950.$, taxes en sus.

D'autoriser L.B.H.A., ingénieurs-conseils, à faire la demande d'autorisation auprès du Ministère de l'environnement du Québec.

ADOPTÉE

40-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Entente avec Centre Aquatique

D'accepter l'entente du Centre Aquatique pour un contrat de service de surveillant sauveteur à la plage municipale, tel que défini dans la proposition du 14 février 2006.

D'autoriser Alain Bellerose, directeur général, à signer le contrat pour et au nom de la municipalité. Le coût est de 6 699.06$ taxes incluses.

ADOPTÉE

41-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter pv CCU

D'accepter le procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 1er février 2006 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

42-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation de Mario Lacoste et Bianca Dubé

Retour sur la demande de dérogation mineure de M. Mario Lacoste et Mme Bianca Dubé pour la propriété située au 280 rue Camille. La demande concerne l'acceptation de transformer un abri d'auto en garage, à 1.13 pieds de la limite de propriété latérale, au lieu de 6.5 pieds, ce qui contrevient à l'article 7.11.6 du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Mario Lacoste et Mme Bianca Dubé qui concerne l'acceptation de transformer un abri d'auto en garage, à 1.13 pieds de la limite de propriété latérale, au lieu de 6.5 pieds, ce qui contrevient à l'article 7.11.6 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE le coin avant droit est conforme pour un garage attaché;

CONSIDÉRANT QUE le projet est esthétique et améliorera le bâtiment;

CONSIDÉRANT les besoins du propriétaire;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation de M. Lacoste et de Mme Dubé.

ADOPTÉE

43-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

renouv. Mandat S. Provost

Renouvellement du mandat de M. Simon Provost comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil accepte le renouvellement du mandat de membre au sein du comité consultatif en urbanisme de M. Simon Provost. Le renouvellement débute en février 2006 jusqu'en décembre 2007.

ADOPTÉE

44-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

conciliation bancaire

D'accepter la conciliation bancaire au 31 janvier 2006

ADOPTÉE

Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de janvier 2006.

45-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

saisie sur matricule 7270-45-2311

Concernant le recouvrement des sommes dues, dossier 3125-40675, matricule 7270-45-2311, de procéder par saisie exécution sur les biens meubles de la débitrice, selon la recommandation de Dunton Rainville, avocats, du 15 février 2006.

ADOPTÉE

46-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Servitude rue des Pins-Gris à Hydro et Bell

D'accorder une servitude à Hydro-Québec et Bell Canada sur le lot 1-29, du Bloc 1 canton de Brassard (rue des Pins Gris), N/réf: 05S01220176.

Que Jean-Pierre Bellerose et Alain Bellerose respectivement maire et directeur général soient autorisé à signer les contrats notariés necessaires.

ADOPTÉE

47-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

rescinder résol. 279-2005

De rescinder la résolution 279-2005 comme suit:

De nommer Nicole Cantara, conseillère, au conseil d'administration de la ZEC Collin. Les frais de déplacements et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

48-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

rescinder résol. 280-2005.

De rescinder la résolution 280-2005 comme suit:

De nommer Daniel Bellerose, conseiller, au conseil d'administration de la Rouge Matawin. Les frais de déplacements et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

49-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

vaccination des pompiers

D'autorisation la vaccination requise pour les pompiers.

ADOPTÉE

50-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Fonds D'aide au Municipalités Monoindustrielles.

Concernant le Fonds d'Aide aux Municipalités Monoindustrielles du Gouvernement du Québec, le conseil municipal autorise ce qui suit:

- D'accepter le projet de contrat de diversification et de développement
- D'autoriser Jean-Pierre Bellerose et Alain Bellerose respectivement maire et directeur général à signer les documents nécessaires.
- La municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage à contribuer financièrement et collectivement avec les trois autres municipalités de la M.R.C. de Matawinie selon un mode de répartition à convenir, équivalent à 10% de l'aide consentie.

ADOPTÉE

51-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

dépôt mensuel de la liste des banques de temps

De déposer mensuellement au conseil municipal la liste des banques de temps des employés municipaux.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

52-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

ajournement de l'assemblée

D'ajourner la présente assemblée au lundi 6 mars 2006 à 19H00.

ADOPTÉE

Alain Bellerose Secrétaire trésorier Directeur général	Jean-Pierre Bellerose Maire

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

06-03-2006 Reprise de l'assemblée régulière le 6 mars 2006 à 19H00, Salle J.-M. Bellerose.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
François Dubeau, Nicole Cantara, Daniel Bellerose, Gilles Coutu, Richard Gilbert et Guylaine Gagné conseillers(ères) et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débuter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

53-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter pv CCU D'accepter le procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 1er mars 2006 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

54-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

projet construction 71, chemin Bordeleau **Étude d'un projet de construction de M. Gilles Gauvreau dans la zone Va-4 (PIIA), 71 chemin Bordeleau (lots 1-439, bloc 1, le canton de Masson).**

Le CCU a étudié le projet de construction de M. Gilles Gauvreau dans la zone Va-4 (PIIA), 71 chemin Bordeleau (lots 1-439, bloc 1, le canton de Masson).

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de M. Gilles Gauvreau.

ADOPTÉE

55-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

projet construction 1841, ch. Des Conifères **Étude d'un projet de construction de M. Jean Rivest dans la zone Va-3 (PIIA), 1841 chemin des Conifères (lots 66-2-5 et 67-2-1, rang 1, le canton de Masson).**

Le CCU a étudié le projet de construction de M. Jean Rivest dans la zone

Va-3 (PIIA), 1841 chemin des Conifères (lots 66-2-5 et 67-2-1, rang 1, le canton de Masson).
CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de M. Jean Rivest.

ADOPTÉE

56-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Projet construction du 1891, ch. Des Conifères

Étude d'un projet de construction de M. Denis Sylvestre dans la zone Va-3 (PIIA), 1891 chemin des Conifères (lots 67-2-6 et 68-3-3, rang 1, le canton de Masson).

Le CCU a étudié le projet de construction de M. Denis Sylvestre dans la zone Va-3 (PIIA), 1891 chemin des Conifères (lots 67-2-6 et 68-3-3, rang 1, le canton de Masson).

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de M. Denis Sylvestre.

ADOPTÉE

57-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

cession de terrains et ouverture rue Archambault

Concernant la demande de Gadoury, Neveu, arpenteurs, en date du 28 février 2006, relatif au projet rue Archambault de Gestion J. St-Georges inc., la municipalité de Saint-Michel-des-Saints répond favorablement à la demande et pour ce faire:

- Accepte la cession des parties du lot 1-99-2 de la virée rue Archambault en faveur des propriétaires concernés ayant les lots adjacents 1-99-3 et 1-99-1. Pour ce faire, d'autoriser Jean-Pierre Bellerose et Alain Bellerose, respectivement maire et directeur général de la municipalité à signer les documents nécessaires, arpentages et notariés.

- La municipalité avise de son intention de procéder à l'ouverture de la rue Archambault sur les lots 1-99-2 partie, 1-99 partie, 1-96 partie, 1-95 partie, 2-29 partie et 2-30 partie, allant du lot 1-123 partie jusqu'à la rue Brassard, tel que décrit par Sylvain Gadoury, arpenteur-géomètre, le 28 février 2006, minute 8474, plan B-461.

ADOPTÉE

---------- AVIS DE MOTION est donné par Guylaine Gagné, conseillère, qu,à une prochaine assemblée un règlement sera adoptée pour l'ouverture de la rue Archambault sur les lots 1-99-2 partie, 1-99 partie, 1-96 partie, 1-95 partie, 2-29 partie et 2-30 partie, allant du lot 1-123 partie jusqu'à la rue Brassard, tel

que décrit par Sylvain Gadoury, arpenteur-géomètre, le 28 février 2006, minute 8474, plan B-461.

---------- AVIS DE MOTION est donné par François Dubeau, conseiller, qu'à une prochaine assemblée le règlement suivant sera adopté.

RÈGLEMENT OMNIBUS # 493-2006

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE ET RELATIF À L'ARTICLE 116 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME N° 319-1992 :

- en modifiant l'article 2.4 en remplaçant le terme «serre privée» par «serre domestique» ;

- en ajoutant l'usage «Commerce de location d'entrepôts» à l'article 2.5.2 ;

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 320-1992 :

- en modifiant l'article 7.13.1, en ajoutant l'usage « Commerce routier excluant les stations-service, les postes de distribution d'essence au détail et les concessionnaires pour la zone paysagère « Pa-17 » seulement »;

- en ajustant la grille des spécifications selon la modification ci-haut citée;

- en modifiant l'article 7.4.1-7) en remplaçant le terme «les entrepôts» par «commerce de location d'entrepôts»;

60-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

rescinder résolution 36-2006

De rescinder la résolution 36-2006 comme suit:

ATTENDU l'offre d'emploi assistant-opérateur / journalier pour le site de transbordement des déchets diffusée par la poste le 6 janvier 2006 et que plusieurs candidats ont soumis leur curriculum vitae.

ATTENDU QUE 6 personnes (élus et employés) de la municipalité ont participé au comité de sélection.

A CES CAUSES:

Le conseil municipal approuve le choix du comité de sélection et autorise l'engagement de M. Bernard Martel comme assistant-opérateur / journalier pour le site de transbordement des déchets pour une période d'essai maximum de 8 mois. Il s'agit d'un emploi régulier temps partiel 20 heures / semaine au taux horaire selon la politique salariale en vigueur, règlement 308-1990, actuellement fixé à 14.45$, sans REER ni assurances payées par la municipalité pendant la période d'essai. La date d'engagement effective est le 26 janvier 2006.

61-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

congrès ADMQ en mai.

D'autoriser l'inscription de Alain Bellerose, directeur général, au congrès de l'ADMQ à Québec les 17-18-19 mai 2006. Les frais de déplacements et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

62-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

appui au CACI

APPUI DANS LE CADRE DES SUBVENTIONS D'INDUSTRIE CANADA AU CACI

ATTENDU QUE:

- le centre d'accès communautaire Internet (ci-après nommé CACI) est supporté en grande partie par des bénévoles;
- le CACI de notre municipalité est un endroit de rencontre pour les gens;
- le CACI est financé par Industrie Canada;
- le CACI fermerait ses portes advenant le cas où Industrie Canada ne lui fournirait pas le financement additionnel pour le faire fonctionner;
- les citoyens vont au CACI pour obtenir des informations sur le gouvernement en direct;
- les étudiants ont un point de rencontre pour faire leurs travaux d'études;
- les CACI sont une source de transmission de connaissances pour

les personnes du troisième âge;
- les CACI sont une ouverture sur le monde;
- les CACI ont été mis sur pied pour faire du Canada le pays le plus branché;
- la municipalité, la commission scolaire, la bibliothèque, l'organisme porteur ne peuvent pas financer la totalité des frais qu'engage un CACI;
- le programme d'accès communautaire est essentiel à notre collectivité;

A CES CAUSES:

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints demande à Industrie Canada le maintien du financement additionnel des centres d'accès communautaire Internet.

ADOPTÉE

63-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

inscription à TPS et TVQ

D'autoriser Alain Bellerose, directeur général, à signer la demande d'inscription de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints au fichier de la TPS/TVH et à celui de la TVQ.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

64-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Levée de l'assemblée

Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

_____	_____
Alain Bellerose	Jean-Pierre Bellerose
Secrétaire trésorier	Maire
Directeur général	